



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 3 juin 2021

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt et un, le onze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à M. Alain RIME).

13 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 - VERSEMENTS DE REGULARISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative à la commission générale.

Vu en commission générale le lundi 31 mai 2021.

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure. Cette analyse financière permet d'établir le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2020.

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes parties de l'Entente, les communes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq versent à Tourcoing annuellement en 4 échéances une participation de fonctionnement établie depuis les effectifs prévisionnels pour les repas à produire de l'année n+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année n-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

De même, chaque commune participe, au prorata des volumes de la production des repas qui la concerne, aux investissements nécessaires à la mutualisation par le biais du versement d'une subvention d'équipement.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le 12 mai 2021.

1) Calcul du coût de revient réel des repas produits :

Le rapport d'activité (documents en annexe) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2020.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 4,1388 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	Repas scolaires et ACM
Montant total des charges	2 759 110 €
Nombre de repas produits	666 648
COÛT UNITAIRE REPAS PRODUIT	4,1388€ €

Il est à préciser le caractère exceptionnel du coût de production qui résulte de la baisse drastique (-31%) des effectifs en raison de la crise sanitaire 2020.

HISTORIQUE EFFECTIFS et COUT REPAS				
	2017	2018	2019	2020
Neuville-en-Ferrain	139 838	139 465	141 538	89 124
Roncq	160 033	162 216	163 296	100 522
Tourcoing	629 378	622 967	660 072	477 002
	929 249	924 648	964 906	666 648
Coût production repas	2,9968 €	3,1410€	2,9380 €	4,1388 €

2) Versements de régularisation :

Le montant de la participation versée par Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2020 établit que la Ville de Tourcoing doit reverser au titre de trop-perçu :

- 41 409,59 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain
- 82 307,09 € à la Ville de Roncq

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Tourcoing **Acte** de la présentation du rapport d'activités 2020 et de ses annexes,

Entérine le coût de production réel constaté du repas 2020 au prix de **4,1388 €**.

Verse au titre de l'exercice 2021 les versements de **régularisation 2020** pour trop perçu, les sommes de :

- 41 409,59 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain,
- 82 307,09 € à la Ville de Roncq.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

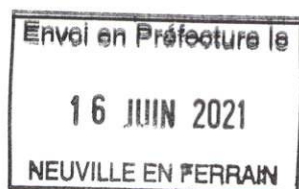
- d'approuver les dispositions financières ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires et l'ensemble des pièces y afférant.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

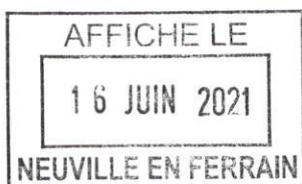
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

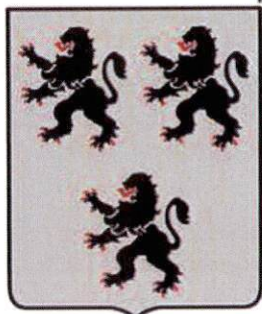


Marie TONNERRE-DESMET

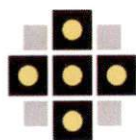
Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille



Ville de Roncq



neuville-en-ferrain.fr



Tourcoing

CONFERENCE INTERCOMMUNALE 12 Mai 2021

RAPPORT d'ACTIVITES 2020

VERSEMENT DE REGULARISATION

AVENANT

*Rapport établi par le Contrôle de Gestion
de la Ville de TOURCOING*

RAPPORT D'ACTIVITES

Les termes de la convention, qui régit l'Entente Intercommunale entre les Villes de Tourcoing, de Roncq et de Neuville-en-Ferrain, pour la production mutualisée des repas en direction des populations scolaires, prévoient la présentation annuelle pour validation en conférence intercommunale du :

- **Rapport d'activités** mentionnant :
 - Effectifs de rationnaires,
 - Analyse du coût de revient de production constaté,
 - Décomposition du calcul des frais de gestion et de coordination,
 - La part relative du volume de production par commune.

- **Calcul du versement de régularisation** pour l'année civile n-1.

pour leur validation et leur adoption par délibération concordante des conseils municipaux de chacune des communes.

Préambule

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « Entente Intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Le périmètre de production de la cuisine centrale a alors évolué avec un recentrage sur la production des repas scolaires et l'arrêt de la production des repas séniors.

Toutes les données figurant dans ce rapport concernent la période de production des repas scolaires par la Cuisine Centrale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Il est à noter le ***caractère exceptionnel*** des éléments de ce rapport **2020** en raison des conséquences de la pandémie de la Covid-19 ayant conduit à un confinement national impactant les effectifs, et, généré une chute du volume de production de 31%, avec un effet mécanique et immédiat d'augmentation du coût de production des repas.

I EFFECTIFS

La pertinence économique de la production mutualisée des repas scolaires suppose un volume de production en adéquation aux dépenses réalisées avec un coût prévisionnel établi et consenti.

Aussi, la convention instaure des seuils limites plancher et plafond afin de ne pas bouleverser l'économie du contrat.

Les volumes de référence sont les suivants :

	Plancher (-10%)	Cible 2017	Plafond (+10%)
Neuville-en-Ferrain	124 774	138 638 (14,28 %)	152 501
Roncq	150 787	167 542 (17,25 %)	184 296
Tourcoing	598 455	664 950 (68,47 %)	731 445

Depuis 2017, l'évolution des effectifs de chacune des communes engagées dans la mutualisation respecte les limites fixées.

Cependant, au regard de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, et les mesures de confinement appliquées, les effectifs 2020 ont chuté de 31%.

Pour Tourcoing diminution de 28%, pour Roncq baisse de 38%, pour Neuville-en-Ferrain 37%, en référence à l'année n-1

REPAS SCOLAIRES - EVOLUTION DES EFFECTIFS								
Années	Neuville-en-Ferrain			Roncq			Tourcoing	Total
	<i>Base Convention</i>		138 638	<i>Base Convention</i>		167 542	664 950	
	Scolaire	ACM	Total	Scolaire	ACM	total	Scolaire	
2020	78 955	10 169	89 124	86 039	14 483	100 522	477 002	666 648
2019	126 618	14 920	141 538	139 578	23 718	163 296	660 072	964 906
2018	126 041	13 424	139 465	138 147	24 069	162 216	622 967	924 648
2017	126 562	13 276	139 838	138 939	21 094	160 033	629 378	929 249

COVID

II COUT DE REVIENT DE PRODUCTION CONSTATE

Le principe : la Ville de Tourcoing porte sur son budget de fonctionnement l'intégralité des postes de dépenses nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale municipale et les Villes de Neuville-en-Ferrain, et de Roncq y concourent par une participation annuelle de fonctionnement à hauteur de la part relative, des repas produits qui leur sont destinés.

Méthodologie

L'analyse du coût a porté sur la période de mutualisation, comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Le coût de revient des repas est calculé en reprenant l'intégralité des charges directes et indirectes intervenant dans la production des repas

LES POSTES DE DEPENSES :

PERSONNEL

Charges directes de Personnel :

Personnels de production de la cuisine centrale : augmentation en raison du recrutement Responsable « chaud », non pourvu en 2019, et effet GVT sur équipe de production.

Par ailleurs, il importe de préciser qu'en raison de la crise sanitaire une partie du personnel a été redéployé avec déduction de leur masse salariale sur les périodes considérées.

Personnels en charge de la commande, la réception et le stockage des denrées : effet GVT de la masse salariale poste Achats, postes allotissement et stocks en baisse (mouvements de personnel avec agents en début de carrière), idem pour fonction blanchisserie.

Personnels en charge de la composition des menus, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire : masse salariale stable mais augmentation des coûts astreintes/interventions.

Il est constaté une hausse de 7,82% de ces charges directes de personnel.

Charges Indirectes de Personnel

Certains personnels de la direction de la Restauration consacrent une partie de leurs fonctions aux opérations liées la production des repas de la Cuisine Centrale : direction, encadrement, gestion administrative et financière. Le poste de Responsable de la Production Enfant non pourvu en 2019 a fait l'objet d'un recrutement.

De même, un agent reclassé a été affecté à l'unité administrative et financière pour remplacement d'un départ en retraite mais de grade supérieur.

Aussi, les charges indirectes connaissent une hausse de 11,6%

Il est affecté une partie de frais généraux pour traitement par les services centraux de Ressources Humaines et des Finances de la Ville.

DENREES

Un logiciel métier (Fusion de Salamandre) permet de calculer en fonction de la composition des menus, le coût des ingrédients nécessaires à leur confection. Les bordereaux de prix des denrées sont actualisés conformément aux marchés et accords cadre en vigueur.

Si la part denrées diminue en valeur absolue, elle est cependant affectée à un volume de production réduit d'un tiers. Aussi la part denrées augmente, cela résulte de l'augmentation de la part Bio, des effets de la loi Egalim, des achats hors marché, et enfin du coût majoré des matières en période de Covid notamment pour les produits frais.

FOURNITURES

Les coûts mentionnés sont les charges réellement facturées sur l'année.

Outre les barquettes, films et consommables sont comptabilisés ici, ainsi que les dépenses annexes (fluides, produits d'entretien, petit matériel, réparation, maintenance, vêtements de travail, etc.).

Le confinement avec la fermeture des écoles, bureaux a considérablement réduit les factures de fluides (-32,41%).

Les autres postes de dépenses diminuent de 7,46%

Les dépenses, comptablement affectées en investissement, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements en commun, sont intégrées pour un montant de 10 101€.

AUTRES CHARGES INDIRECTES

Il s'agit ici des frais financiers et amortissements des équipements investis, d'une part pour l'opération de construction de la Cuisine centrale, subventions et fonds de compensation TVA déduits), et, d'autre part des amortissements et frais financiers des équipements investis en commun pour la mise en œuvre de la mutualisation.

En 2020, les investissements 2018 reportés n'ont pu être réalisés en raison du confinement et les investissements 2020 (travaux CTA) sont devenus sans objet car résolus par une prestation dépannage. Si le montant global est inchangé, on constate cependant une variation de -1,6%% en raison de l'application des clés de répartition.

En résumé, la masse salariale augmente en raison de l'affectation de personnels sur des postes non pourvus précédemment, et de l'effet GVT. La part denrées alimentaires augmente (impact Bio et Egalim), les dépenses accessoires diminuent en raison des effets de la crise sanitaire, les charges indirectes financières sont stables.

EVOLUTION ELEMENTS DU COUT REPAS						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DENREES	1,3289 €	1,4139 €	1,3118 €	1,4174 €	1,2299 €	1,6015 €
	39,55%	42,82%	44,38%	45,13%	41,86%	38,70%
PERSONNEL	1,4948 €	1,3541 €	1,1403 €	1,1682 €	1,1330 €	1,7790 €
	44,40%	41,01%	38,21%	37,19%	38,56%	42,98%
FRAIS FINANCIERS	0,3341 €	0,3499 €	0,3383 €	0,3512 €	0,3401 €	0,4844 €
	9,94%	10,60%	11,55%	11,18%	11,58%	11,70%
FOURNITURES	0,2050 €	0,1840 €	0,1764 €	0,2041 €	0,2350 €	0,2738 €
	6,10%	5,57%	5,86%	6,50%	8,00%	6,62%
	3,3597 €	3,3019 €	2,9668 €	3,1410 €	2,9380 €	4,1388 €

La baisse relative en pourcentage de la part denrées ne saurait traduire une baisse de qualité. En valeur absolue, elle résulte des effets de la loi Egalim, et traduit la volonté des communes de qualité des repas en accentuant la part Bio et circuits courts.

I.1 ANALYSE COUT DE PRODUCTION

Pour la période couvrant les repas produits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le coût de production réel constaté est de :

COUT DE PRODUCTION	SCOLAIRES
TOTAL CHARGES Cuisine Centrale (€)	2 759 110
Nombre de repas produits	666 648

COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT 2020	4,1388
RAPPEL Coût repas 2019	2.9380
RAPPEL Coût repas 2018	3,1410
RAPPEL Coût repas 2017	2,9668
<i>RAPPEL Base convention 2017</i>	<i>3,435</i>

La forte augmentation du coût repas, à titre exceptionnel, pour 2020 (crise sanitaire) ne peut desservir le modèle économique de la mutualisation qui a démontré sa pertinence sur la période 2017/2019 avec un coût repas constamment inférieur au prix de référence de la convention de l'Entente.

REPAS DE TYPE SCOLAIRE

Le repas de type scolaire est servi à destination des enfants des écoles maternelles, élémentaires (Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) ainsi qu'aux enfants fréquentant les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) (Neuville-en-Ferrain et Roncq).

Ces populations ont représenté pour la période considérée 666 648 repas.

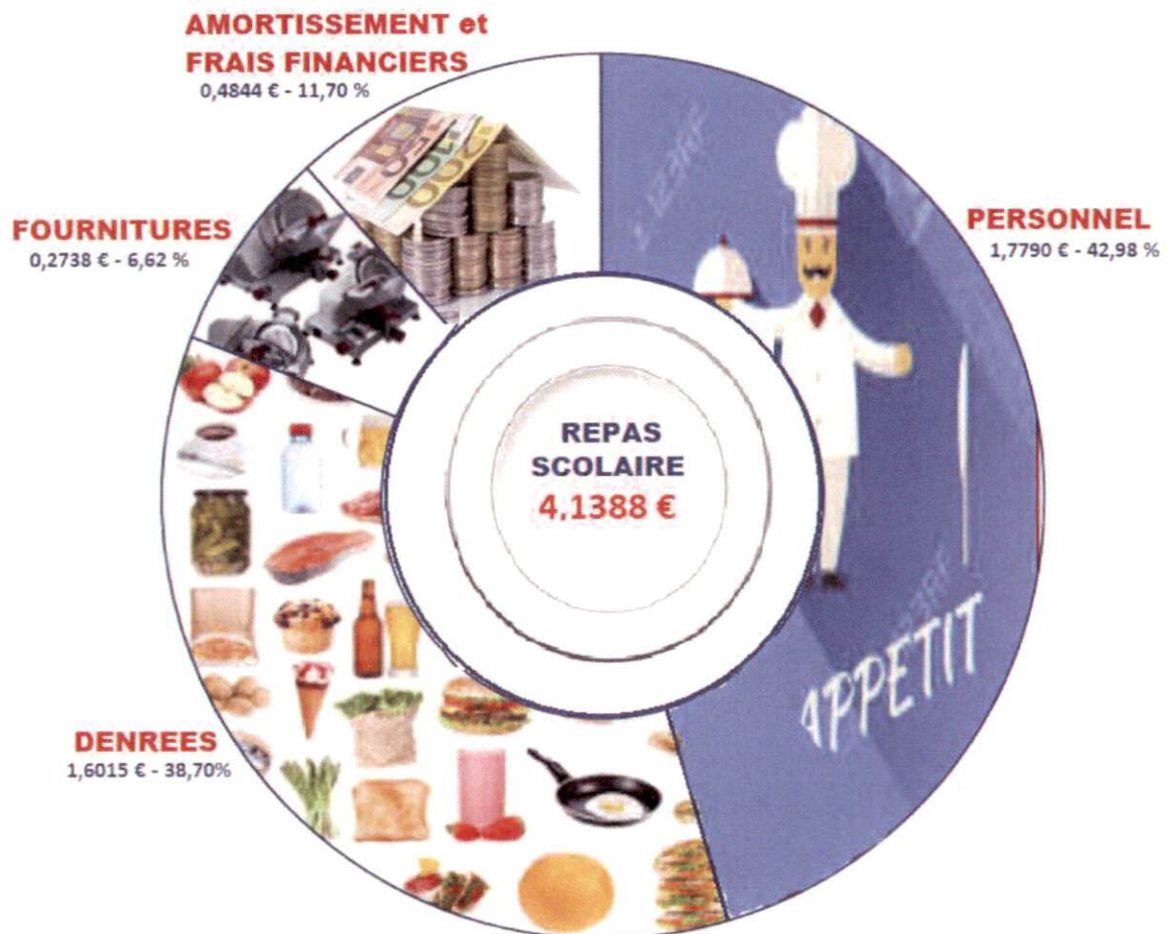
Le coût de production réel constaté d'un repas scolaire en **2020** est de **4,1388 €**.

Il subit :

- ♦ une variation à la hausse de 1,200 € sur le coût de production réel constaté 2019 (2,9380 €)
- ♦ une variation à la hausse de 0,703 € en référence au coût repas stipulé dans la convention (3,435€)

Ces variations ont pour raison principale la baisse du volume de production due à la crise sanitaire. Il se décompose ainsi :

COUT DE PRODUCTION REEL CONSTATE 2020



III CALCUL DES FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

La mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation nécessite une mobilisation pour assurer la gestion quotidienne, les instances de pilotage, la gestion des litiges et les bilans d'activités.

Il est convenu entre les parties de limiter pour le suivi opérationnel la comptabilisation de ces frais aux opérations réellement motivées par la mutualisation.

Cette phase a représenté, pour l'année 2020 :

Gestion de la Mutualisation	Tourcoing	Roncq	Neuville en Ferrain
Volume horaire	444 h	37 h	30 h
Coût	12 790,77 €	1 243,88 €	805,56 €
14 840,21 €	86,19 %	8,38 %	5,43 %

Conformément aux termes de la convention (Art 2.4) chacune des trois communes participe à ces frais à hauteur d'un tiers, soit pour 2020 un montant de 4 897,27 €.

Le détail des éléments de calcul figure en annexe.

IV PART DU VOLUME DE PRODUCTION

Sur la période de production mutualisée s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, la Cuisine centrale a confectionné, 666 648 repas de type scolaire à destination des communes de Neuville-en-Ferrain, Roncq, et Tourcoing.

REPAS SCOLAIRES 2020				
	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	total
Scolaires	78 955	86 039	477 002	641 996
ACM	10 169	14 483	-	24 652
TOTAL	89 124	100 522	477 002	666 648

2020 - PART RELATIVE du VOLUME DE PRODUCTION				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
scolaire	89 124	100 522	477 002	666 648
%	13,37 %	15,08 %	71,55 %	

Ces ratios déterminent la participation de chacune des communes à la contribution financière pour les investissements communs nécessaires au renouvellement et acquisitions d'équipements de la Cuisine Centrale.

Le ratio Tourcoing augmente relativement dans la mesure où après déconfinement les Villes de Roncq et Neuville-en-Ferrain, en raison des contraintes et délais imposés par le protocole sanitaire exigé, ont dû renoncer temporairement à reconduire l'organisation antérieure.

Bien évidemment, le maintien de la production des repas par la Cuisine Centrale destinés à la restauration des enfants accueillis dans les structures de Service Minimum d'Accueil (SMA) ne sont pas comptabilisés dans la mutualisation, ni en terme d'effectifs, ni en terme de dépenses.

VERSEMENT DE REGULARISATION

Le principe de mutualisation repose sur un partage des risques et des coûts à hauteur de la part relative des repas produits pour chacune des communes.

Le cout de la participation est établi depuis des données de coût de production de repas de l'année n-1 et d'effectifs prévisionnels.

L'analyse du coût de production constaté et la comptabilisation des effectifs viennent corriger ces prévisions en données réelles et donnent lieu à régularisation.

Conformément à l'article 1.6.4, le versement de régularisation intègre :

- La valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- Des amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- Les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

I VALORISATION DES REPAS PRODUITS

VALORISATION DES REPAS PRODUITS				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
SCOLAIRE	89 124	100 522	477 002	666 648
X Coût unitaire	368 865 €	416 038 €	1 974 207 €	2 759 110 €

II AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES

La mise en œuvre initiale de la mutualisation a rendu nécessaire un apport en équipements.

Ce matériel d'un montant de **250.000 € a été investi en commun.**

La ville de Roncq a participé à son financement à hauteur de sa part relative prévisionnelle de volume de production (25%) pour un montant de 62.500 € versés par le biais d'une subvention d'équipement.

L'amortissement et le coût financier de cet apport sont répercutés sur le prix de production des repas, aussi, il convient de déduire la part annuelle de cette charge supportée par la ville de Roncq.

En 2016, des investissements ont été réalisés pour un montant HT de 21 666 € qui n'ont pas donné lieu à subventions d'équipement.

En 2017, Neuville en Ferrain a rejoint l'Entente, des investissements communs, pour un montant de 113 667 € HT ont été réalisés avec une participation fixée par la part relative de la production des repas sur la base des éléments prévisionnels stipulés dans la convention de l'Entente 2017.

Pour Neuville-en-Ferrain, une subvention d'équipement versée de 16 228 €

Pour Roncq, une subvention d'équipement versée de 19 609 €

Pour Tourcoing, une dépense d'investissement de 77 830 €

En 2018, des investissements communs, pour un montant de 105 875,71€ HT ont été réalisés, et ont nécessité, une régularisation de la subvention d'équipement.

- ❖ Pour Neuville-en-Ferrain, une participation totale de 15 119,06 €
- ❖ Pour Roncq, participation totale de 18 263,56 €
- ❖ Pour Tourcoing, une participation totale de 72 493,1 €

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale (10/10/2018) pour un montant total HT de 73 000 € avec prorata des participations, conformément à la convention :

Tourcoing pour	49 442,9 €	soit 67,73 %
Roncq pour	12 570,60 €	soit 17,22 %
Neuville-en-Ferrain	10 986 ,50 €	soit 15,05 %

n'ont pas pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation (impérativement l'été) et n'ont donné lieu à aucun flux financier.

Reportés en 2020, la crise sanitaire a empêché leur réalisation, ces investissements sont en cours d'installation (2^{ème} trimestre 2021).

En 2021, après services fait et facturations, il sera procédé à l'émission des titres pour les subventions d'équipement dédiées à verser, et éventuel avenant de régularisation si les montants différaient.

De même, des **investissements** prévisionnels validés en date du 7 novembre 2019 par la Conférence Intercommunale, pour l'exercice **2020** : travaux CTA pour un montant de 30 000 € HT n'ont pas donné lieu à réalisation, une intervention du prestataire (~7 000 €) ayant permis résolution des difficultés rencontrées et rendu inutile dans le calendrier initial les travaux envisagés.

Par conséquent, il sera procédé à un **avenant pour régulariser** la délibération ayant stipulée le recours à subvention d'équipement, devenu sans objet :

Tourcoing pour	20 211 €	soit 67,37 %
Roncq pour	5 265 €	soit 17,55 %
Neuville-en-Ferrain	4 524 €	soit 15,08 %

III FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION DE L'ENTENTE

Le détail des opérations figure dans les annexes.

Mutualisation 2020 - Temps de gestion et de coordination											
	RONCQ	NEUVILLE en FERRAIN	TOURCOING	DIRECTION DE LA RESTAURATION - VILLE DE TOURCOING							Contrôle de gestion
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	Achats	Cuisine	Diététique	Référent restauration	Economat	Responsable service	Direction	
Total des Heures	37	30	444								
Coût RH	1 243,88 €	805,56 €	12 790,77 €	810,62 €	1 674,84 €	492,91 €	1 999,10 €	0,00 €	2 456,84 €	1 279,81 €	2 624,12 €
14 840,21 €	8,38%	5,43%	86,19%								
	Roncq	Neuille en Ferrain	Tourcoing								

CALCUL DU VERSEMENT DE REGULARISATION

Versement de Régularisation 2021 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2020					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production des repas de Roncq				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
PRODUCTION DES REPAS					
Coût repas Roncq	416 038,55	100 522 repas produits * coût de production	416 038,55	Roncq	490 000
Coût repas Neuville en Ferrain	368 864,72	89 124 repas produits * coût de production	368 864,72	Neuille en Ferrain	410 000
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION					
TOURCOING	12 790,77	Annuel partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3			
RONCQ	1 243,88		Roncq	1 243,88	
NEUVILLE EN FERRAIN	805,56		Neuille en Ferrain	805,56	
TOTAL	14 840,21		4 946,24		
CHARGES FINANCIERES RONCQ					
<i>Part des Investissements communs</i>					
Amortissement	11 294/an	62 500 + 19 609 + 18 264 + 12 570 = 112 943 €/10 ans		Roncq	11 294
Frais Financiers	754/an	Intérêts 534 + 121 + 99 = 754		Roncq	754
CHARGES FINANCIERES NEUVILLE					
<i>Part des Investissements communs</i>					
Amortissement	3 134/an	16 228 + 15 119 + 10986 = 42 333 €/10 ans		Neuille en Ferrain	4 233
Frais Financiers	182/an	Intérêts 100 + 82 = 182		Neuille en Ferrain	182

		Facturation	Régularisation	Versements
Totaux	doit Tourcoing à Roncq	420 984,79 €	82 307,09 €	503 291,88 €
	doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain	373 810,97 €	41 409,59 €	415 220,56 €

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention de l'Entente, le versement de régularisation doit parvenir au plus tard le 31 octobre 2021.